

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? } argent 240, plus depuis 3 ans, par gratification 24 par année. Bled, 32 grons, froment 4 grons, avoine 36, mesure d'Yverdon, Bois, six Char.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Uniquement des revenus de commune

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Chaque père de famille paye à la commune par année 4 batz point point

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Jusquesici, on a chercher a augmenter l'instruction de cette Ecole, autant qu'il a été possible; soit par le digne Pasteur de la Paroisse, qui n'a cesse de donner ses prudents conseils. Soit du côté du Régent, qui fait ses efforts possibles, soit enfin de la commune qui y a contribué de tout ce qu'elle pouvoit.

Les principaux obstacles, sont 1°. Le trop grand Nombre, 2°. le mélange de tout âge, qui fait que le Régent a une diversité de petites leçons dans même Ecole. Ce 11 Mars 1799.

M. Cuhat Regt d'Ecole à Belmont.

Cuhat

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Gruby*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune propre*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *De Gruby, Agence de Gruby*

d. District *D'Yverdon*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

75
N. 38

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *à prier, lire, Catechismes
Ps: Lecture arithmétique*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & *L'école est ouverte
combien dure-t-elle? toute l'année*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *ne consiste qu'en Exhortation à une conduite
sage et honnête plus ou moins observées*

9°. Durée de l'école chaque jour? *En hiver, 6 heures par jour*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *ny ayant qu'une seule classe ou chaque
Ecolier est placé suivant les talens*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *D'après l'examen fait par le Pasteur en présence des
e préparés de la Commune on choisissoit deux candidats qu'on
présentait au Seigneur Bâlif qui avoit le droit d'en
établir un par Brevet*
- b. D'où est-il? *de la vallée présente au Seigneur Bâlif qui avoit le droit d'en
établir un par Brevet*
- c. Son nom *Abram David Joseph Rochat*

(3)

d. Son âge. *38. année*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *femme et 6 enfans*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *de puis onze année*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *aux Charbonnières, à travailler du Capidaire en hiver
et en été du Madon*

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? *Les fonctions de l'Eglise à Chanté les Ps et faire la prière
le Carl de l'année*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *actuellement 30 Ecolier*

- a. En hiver, } *tout y sont obligé*
b. En été, } *soit garçons ou filles.
plus ou moins a cause des ouvrages de la Campagne*

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *rien*

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La Commune*

76

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des fommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La pension consistait quatre sacs de blé, quatre sacs de bled, quatre sacs de vin, & quatre sacs de bois, dont chaque sac est de 100 livres. L'argent est de 32 francs, dont 16 francs sont rendus devant la maison, & 16 francs sont rendus devant la commune.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Abraham David Joseph Rochat Régent
David Grin Agent national de Gressy*

hooobh

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Chamblon.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Montagny, Agence de Chamblon.

d. District

Yverdon.

e. Canton

du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Les Mûns, Moulin Gosseau, et le Moulin Sévaz.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Les Mûns, Moulin Gosseau, et le Moulin Sévaz.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Un quart d'heure.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il n'y en a point actuellement.

*77
N° 39*